

EXTRAIT

DEPARTEMENT
DE
SEINE & MARNE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

N° 24/93

Code nomenclature 353

**CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN SUR
LE SITE DE LA PRAIRIE DES
DOYERS**

Effectif légal du Conseil 33
Membres en exercice 33
Majorité absolue 17
Présents 26
Votants 33

DATE DE CONVOCATION
Le 13 septembre 2024

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de Mme Valérie LACROUTE, Maire, le jeudi 19 septembre 2024 à 18h30.

Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC, Annie DURIEUX, Ziraute BOUHENNICHA, Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Philippe ROUX, Anne-Isabelle PAROISSIEN, Charlotte VAILLOT (excepté de 20h18 à 20h25) Gilles KINDERF, Odile HAVET, Sylvie RADZIMSKI, Paule QUINTON, Sylvie PIROU, Sophie DELAROCHE, Abderraouf BRAIK, Natacha SERGENT, Christian BRUNET, Anne-Marie MARCHAND, Philippe MENARD, Ségolène IDOUAOUK, Ahamada MFOIHAYA, Volkan ALGUL, Guillaume CAZURAN

Excusés

Frédéric BAURY-SAILLY, Charlotte VAILLOT (de 20h18 à 20h25), Nicolas PAOLILLO, Elodie LABE, Daniel HELFRICH, Brice LAMBERT, Noé SULTAN, Elodie TARIKET, Josselin ADAM, Valérie LAMANDE-ROUET

Pouvoirs

Frédéric BAURY-SAILLY à Philippe ROUX
Charlotte VAILLOT à Ziraute BOUHENNICHA
Nicolas PAOLILLO à Valérie LACROUTE
Elodie LABE à Bernard COZIC
Daniel HELFRICH à Florence MARCANDELLA
Brice LAMBERT à Sophie DELAROCHE
Noé SULTAN à Paule QUINTON
Elodie TARIKET à Gilles KINDERF
Josselin ADAM à Annie DURIEUX
Valérie LAMANDE-ROUET à Philippe MENARD

Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SUR LE SITE DE LA PRAIRIE DES
DOYERS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du Maire,

VU :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- L'avis de la commission finances, administration générale, services à la population,

CONSIDERANT :

- Que la Ville de NEMOURS, récemment lauréate du label « Ville amie des animaux » de la Région Île-de-France, souhaite poursuivre son engagement dans la cause animale.

- Que l'association CANI DOG'S, souhaite implanter des activités d'éducation canine.

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20240919-D-2024-93-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

- Que la Commune propose de mettre à sa disposition à titre gracieux, le site de l'ancienne prairie des Doyers dans le cadre d'une convention jointe en annexe. Il s'agit d'une partie de la parcelle AT n°211, d'une surface de 3 200 m².

- Que l'association prendra en charge l'installation et l'entretien d'une clôture, ainsi que l'entretien du matériel nécessaire à son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

AUTORISE

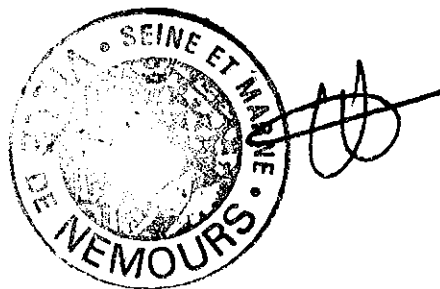
- Madame le Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AT N° 211 d'une surface de 3 200 m².

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme.

Nemours, le 26 septembre 2024

Le Maire,

Valérie LACROUTE



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 03.10.2024

Date d'affichage : 04.10.2024